

Découvrez d'autres chemins de randonnée avec la Communauté d'agglomération du Douaisis



REGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Ne cueillez pas les fleurs. Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année suivante.
- Attention aux incendies. Feux de camp et barbecues interdits. Ecrivez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.
- Véhicules motorisés interdits. Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacement doux : piéton et vélo.
- Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.
- Ne dégradez pas ce lieu. Emportez vos déchets ou jetez-les dans les corbeilles prévues à cet effet. Pensez aux prochains visiteurs, ce peut être vous.
- Le camping sauvage est interdit.

Attention : certains pôles de nature sont fréquentés par des chasseurs.



La Boucle du Vivier

Cette boucle de randonnée emprunte partiellement le Chemin des Galibots. La traversée de plusieurs espaces à fort potentiel écologique en fait un lieu privilégié de découverte de la nature.

La trame verte et bleue Communautaire

Pour préserver son patrimoine naturel, la Communauté d'agglomération du Douaisis s'est lancée, en 2003, dans la mise en œuvre d'une trame verte et bleue. Cette trame répond aux enjeux du développement durable. Elle repose sur la préservation, le renforcement et la valorisation de pôles de nature (terrils, réserves naturelles régionales, parcs urbains, site Natura 2000). La mise en liaison de ces écosystèmes fait également partie intégrante des enjeux liés à la trame verte et bleue. Connecter les cœurs de nature permet la migration des espèces et donc leur survie.

Parmi les actions de mise en œuvre figure la création d'un réseau de boucles de randonnée multifonctionnelles. Ces chemins ont été conçus pour préserver et valoriser le patrimoine, protéger l'environnement et développer les loisirs. 200 kilomètres de chemins de randonnée sont proposés au public.

Retrouvez l'ensemble de nos producteurs locaux dans le carnet « De la terre à la table »



Renseignements et contacts

Communauté d'agglomération du Douaisis
746, rue Jean-Perrin - Parc d'activités de Dorignies
59 351 Douai cedex
Tél : 03 27 99 89 89 / www.douaisis-agglo.com

Partenaires



Conception et réalisation :
Communauté d'agglomération du Douaisis
Conception et réalisation graphique : service Communication CAD
Crédit photos : CAD



La boucle du Vivier

Distance : 9,3 km

🚶 : 2 heures 🚲 : 35 min

Variante  : 8,3 km

🚶 : 1 h 45 min 🚲 : 30 min

Communes traversées

Sin-le-Noble - Waziers

Points de départ

Le Vivier de Sin-le-Noble

A voir

- Vivier de Sin-le-Noble 
- Parc des Renouvelles 
- Parc de Bernicourt (liaison 1,3 km) 
- Parc Pécourt (liaison 4 km) 
- Terril de Germinies (liaison 4 km)

De la terre à la table

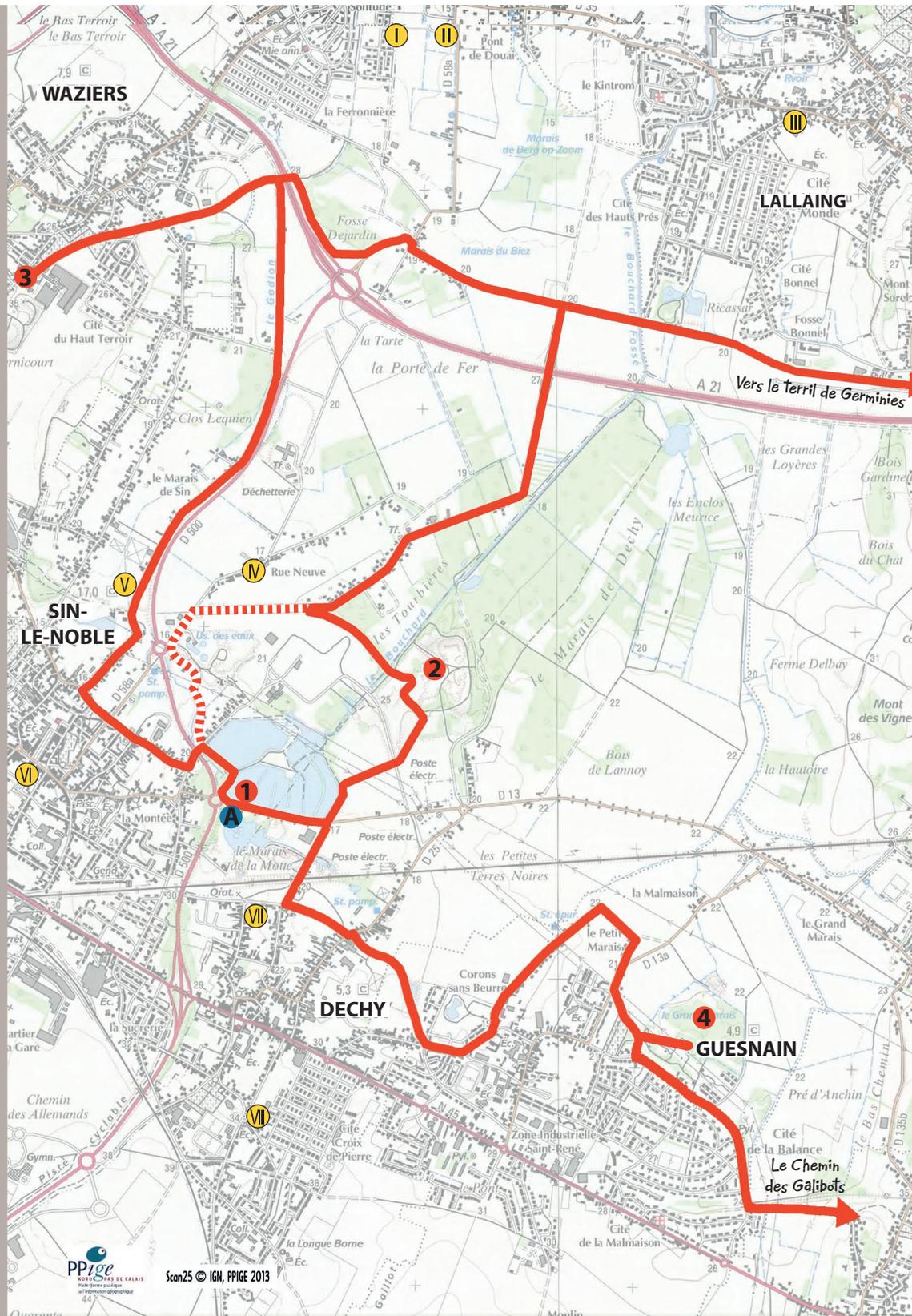


- Le Jardin des Romarins 
- La Ferme du Clos de Terre Neuve 
- La Ferme Guittard 
- Les Jardins Delporte 
- Les Serres du Marais de Sin 
- Les Pépinières Dambrines 
- La Ferme Lefebvre 
- La Ferme Williot 

Le balisage

- Sin-le-Noble  Vivier 0,1 km
- Dechy
- Parc à bois 1,8 km
- Parc des Renouvelles 1,7 km

- Waziers
- Parc Bernicourt 4,3 km
- Lallaing
- Terril Germinies Sud 8,3 km
- Sin-le-Noble
- Centre ville 1,1 km



Le Vivier de Sin-le-Noble

L'histoire de Sin-le-Noble s'est faite autour de son clocher et de son verdoyant marais dont le Vivier n'est qu'une dépendance.

On trouvait au vivier les rouissoirs (bassins rectangulaires) pour la plupart d'anciennes tourbières, on y pêchait, récoltait les roseaux, le foin, là où allaient paître les bestiaux, on y rincait aussi le linge à la source proche. Le Godion s'écoulait alors vers Lallaing (il changera de sens quand son amont sera plus bas que son aval, inversion due aux affaissements miniers).

En 1873, seuls existaient le vivier communal et un tout petit vivier Macquart. A cette époque le vivier communal n'avait pas de digues, elles seront construites et surélevées progressivement lorsque les affaissements miniers s'opposeront à l'écoulement des eaux vers le Bouchard et la Scarpe.

Les viviers Macquart actuels, série de bassins de refroidissement, ne seront aménagés que bien plus tard, lorsque la Compagnie des Mines d'Aniche construit en 1926 une première centrale électrique au nord du Vivier. Ceux-ci sont alors agrandis pour permettre à l'eau chaude que la centrale doit évacuer, de circuler en des bassins de refroidissement. En 1950, une seconde centrale plus moderne est construite mais l'évacuation de ses eaux posera de nombreux problèmes et elle sera détruite en 1986.

Le Vivier de Sin-le-Noble est aujourd'hui un pôle de nature et de détente ouvert à tous.

